

MAIRIE DE SEMONS

306 route de Beaurepaire
38260 SEMONS
Téléphone : 04.74.54.22.15
Fax : 04.74.20.36.05

Le **jeudi 28 juin 2018 à 20h** le conseil municipal dûment convoqué le 21/06/2018, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul TOURNIER-FILLON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 11

PRESENTS : Mmes MM. TOURNIER-FILLON Jean-Paul - JANIN-BRUSSON Denis - GERARD Jacques -BOURDAT Maryvonne - BOUVIER Régis - CHAPPAT Christian - COLLION Olivier - ALONSO Véronique - DURAND Patricia -

ABSENTS EXCUSES : MM. BARBIER Gilles - LODIER Philippe

Secrétaire de séance : Mme ALONSO Véronique

M. le Maire ouvre la séance après l'appel du nom des conseillers municipaux, puis donne lecture du compte rendu de la précédente réunion, lequel est approuvé à l'unanimité.

1. délibération n° 24

Acquisition d'un nouvel ordinateur pour la Mairie

M. le Maire fait part au Conseil Municipal des problèmes informatiques liés à la vétusté des appareils. Un devis a été demandé à la société AMPHIWEB multimédia de BOSSIEU, M. le Maire le présente au Conseil Municipal.

Le coût de cette acquisition s'élève à 732,49€ HT soit 879,00€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le programme d'acquisition d'un ordinateur pour la mairie,
- RETIENT l'offre de l'entreprise AMPHIWEB MULTIMEDIA de BOSSIEU,
- AUTORISE M. le Maire à signer les devis de 732,49€ HT soit 879,00€ TTC,
- INSCRITS les crédits au budget 2018 au compte 2183 programme 919.

2. délibération n° 25

Edification d'un mur d'enceinte de la salle "Grange BELLEVUE"

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'édification d'un mur de clôture sur l'enceinte de la salle "Grange Bellevue".

Il énonce les caractéristiques essentielles de ces travaux :

- ✓ 17 ml de fouilles en rigole 50x50
- ✓ 17 ml mur banché

Un devis a été demandé à l'entreprise BESSY CHORRIER de THODURE, M. le Maire le présente au Conseil Municipal.

Le coût de ces travaux s'élève à 3949,70€ HT soit 4739,64€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le programme d'édification d'un mur de clôture sur l'enceinte de la salle "Grange Bellevue",
- RETIENT l'offre de l'entreprise BESSY CHORRIER de THODURE,
- AUTORISE M. le Maire à signer les devis de 3949,70€ HT soit 4739,64€ TTC,
Les crédits sont inscrits au budget 2018 au compte 21318 programme 925.

3. délibération n° 26

Attribution d'une subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes de SEMONS

M. le Maire explique au Conseil Municipal que le Comité des Fêtes de SEMONS a financé un four pour la salle "Grange Bellevue" d'un montant total de 500€.

Il est demandé au Conseil Municipal le reversement de ces frais sous la forme d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 500€ au Comité des Fêtes de SEMONS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes de SEMONS pour un montant de 500,00€,
- CHARGE M. le Maire de faire effectuer le paiement correspondant.
Les crédits sont inscrits au budget 2018 au compte 6574.

4. délibération n° 27

Nouvelle convention de fourrière animale au 1er juillet 2018 avec la Société SACPA

M. le Maire explique que la SPA de RENAGE , avec qui la commune de SEMONS a conventionné ses obligations de fourrière animale depuis de nombreuses années, ferme son service fourrière au 1^{er} juillet 2018.

La Société SACPA de CASTELJALOUX propose un service de fourrière animale relatif à la capture, au ramassage, au transport des animaux divagants, blessés, dangereux ou décédés sur la voie publique et leur accueil en centre animalier durant les délais légaux de garde.

La Société SACPA intervient 24h/24h et 7j/7j dans un délai de 2 heures. Tous les animaux récupérés sont hébergés au Centre animalier de rattachement de RENAGE 38.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le nouveau contrat de fourrière animale avec la Société SACPA de CASTELJALOUX à compter du 1er juillet 2018 moyennant une redevance de 0,894€ / habitant soit 337,04€ H.T. pour l'année 2018 soit 168,52€ H.T. pour 6 mois,
- CHARGE M. le Maire de signer le marché de prestations de services avec la Société SACPA, centre animalier de rattachement : RENAGE,
- INSCRIT les crédits au budget 2018, compte 611.